



A38-WP/398  
TE/175  
30/9/13

## **ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION**

### **COMMISSION TECHNIQUE**

#### **PROJET D'ÉLÉMENTS DE RAPPORT SUR LE POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR**

Les éléments ci-joints sur le point 35 de l'ordre du jour sont présentés à la Commission technique pour examen.

**Point 35 : Navigation aérienne – Soutien de la mise en œuvre**

35.1 La Commission examine la note A38-WP/88, présentée par le Conseil, qui traite des priorités et des cibles régionales pour la navigation aérienne et convient de la nécessité d'hierarchiser la mise en œuvre régionale des améliorations opérationnelles pour la navigation aérienne par le truchement des modules des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU). La Commission demande au Conseil de charger les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) d'établir, pour mai 2014, conformément aux Recommandations 6/1 et 6/12 de la 12<sup>e</sup> Conférence de navigation aérienne, des priorités et des cibles pour la navigation aérienne ; d'échanger mutuellement des renseignements sur leurs succès ; de faire appel à des contacts spécialisés est nécessaire, pour traiter de l'harmonisation des plans de navigation aérienne dans les zones adjacentes des PIRG ; et de mettre en place dans chaque région, un mécanisme de coordination entre les PIRG et les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) pour veiller à la compatibilité de leurs activités et éviter les doubles emplois.

35.2 La Commission note que sur la base du Plan mondial de navigation aérienne révisé (GANP) et du cadre des ASBU, les activités régionales suivantes doivent être menées d'ici la mi-2014, en respectant les exigences mondiales mais en étant flexibles pour tenir compte des variations régionales et en évitant les doubles emplois : révision des plans régionaux de navigation aérienne et des plans connexes de mise en œuvre ; alignement des mandats et des programmes de travail des PIRG ; établissement des priorités, des indicateurs, des métriques et des cibles pour la mise en œuvre régionale ; mesure, surveillance et compte-rendu de la mise en œuvre par le truchement des tableaux de bord régionaux des performances ; et inclusion des résultats régionaux dans le Rapport mondial de navigation aérienne.

35.3 La Commission note que les éléments suivants appuieront la réalisation des activités régionales présentées au paragraphe 3.5.2 : hierarchiser et sélectionner les améliorations opérationnelles et les modules des blocs ASBU ; coopérer et collaborer pour une mise en œuvre régionale efficace et efficiente ; assurer la coordination entre les PIRG et les RASG d'une même région pour obtenir des synergies et éviter les doubles emplois ; et harmoniser et partager les leçons apprises et les meilleures pratiques entre les PIRG des différentes régions.

35.4 La Commission examine la note A38-WP/312, présentée par la Colombie, et note que la Colombie appuie et applique l'approche des améliorations opérationnelles des ASBU et qu'elle a élaboré quinze modules ASBU conformément aux besoins opérationnels. La Commission note les travaux en cours pour élaborer une série d'indicateurs communs afin de permettre un compte-rendu harmonisé et une évaluation des objectifs pour des améliorations opérationnelles.

35.5 La Commission examine la note A38-WP/259, qui avait antérieurement été présentée au titre du Point 30 par la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC), et prie instamment les États d'appuyer les efforts régionaux entrepris en Amérique du sud pour le développement sûr et ordonné de l'aviation civile par l'établissement d'objectifs pour 2016 dans les domaines de la sécurité opérationnelle et de la navigation aérienne.

35.6 La Commission examine la note A38-WP/355, également présentée par la CLAC, concernant le soutien reçu et la poursuite de ce soutien pour la mise en œuvre d'un système ATM régional, tenant compte du concept opérationnel d'ATM et du soutien technologique correspondant des communications, de la navigation et de la surveillance pour la mise en œuvre du Plan mondial de

navigation aérienne. Dans la note, la CLAC encourage les États et la communauté aéronautique internationale à prendre note du bon modèle utilisé qui a été appuyé par l'OACI.

35.7 La Commission examine la note A38-WP/211, présentée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), qui présente des propositions visant à étendre les avantages de la recherche et du développement (R&D) aux régions en développement et à promouvoir la coopération et la collaboration, y compris la coordination des activités R&D opérationnelles avec les commissions régionales d'aviation civile.

35.8 La Commission examine la note A38-WP/212, également présentée par la CAFAC, portant sur l'atténuation des vulnérabilités du système mondial de navigation par satellite (GNSS). La note demande à l'OACI, en collaboration avec les parties prenantes intéressées, de se pencher sur la question de mise en œuvre du GNSS dans les régions où il n'existe pas encore de système de renforcement universel.

35.9 La Commission examine la note A38-WP/247 Révision n° 1, présentée par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), et note les progrès réalisés par l'Agence dans la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN) dans la région AFI et félicite l'OACI pour la mise en œuvre d'un Bureau des procédures de vol (FPP) chargé d'assister les États à accélérer la mise en œuvre. Elle reconnaît qu'un FPP ne pourrait réussir que grâce à l'engagement et au soutien des États de la Région, comme cela a également été discuté au titre du Point 37.

35.10 La Commission examine la note A38-WP/195, présentée par l'Organisation des services de navigation aérienne civile (CANSO), qui traite de la nécessité pour les PIRG, les États, les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) et les exploitants d'établir des priorités et des objectifs en harmonie avec le GANP. La Commission prend note de la proposition d'une analyse de besoins et de dépendance (NDA) et d'une proposition relative à la formation dans les questions telles que la NDA, l'élaboration de plans de rentabilité et l'analyse coût-avantage.

35.11 Des notes d'information sont présentées par les États-Unis (A38-WP/146), la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA) (A38-WP/233) et la Lituanie au nom de l'UE, de la CEAC et d'EUROCONTROL (A38-WP/282).

35.12 La Commission examine la note A38-WP/162, présentée par Singapour et prie instamment les États de participer activement à la modernisation de la gestion du trafic aérien (ATM) dans les régions et de l'appuyer au moyen d'innovations et d'activités de collaboration. La Commission appuie également la nécessité d'examiner un cadre pour coordonner les efforts de modernisation de l'ATM dans toutes les régions afin d'assurer l'harmonisation et l'interopérabilité mondiales, et prend note des travaux en cours.

35.13 La Commission examine la note A38-WP/253, présentée par l'ASECNA, et note les actions entreprises par l'ASECNA dans le cadre de l'amélioration des communications mobiles aéronautiques utilisant la très haute fréquence déportée (VHF) et d'autres services connexes par l'intermédiaire du terminal à très petite ouverture (VSAT).

35.14 Des notes d'information sont présentées par la Chine (A38-WP/210), l'Inde (A38-WP/341 et A38-WP/344) et l'ASECNA (A38-WP/244).

-----